

Les membres des associations fondatrices de la FSTS
Apprenants électroplastres CFC en 3ème année d'apprentissage
Formateurs professionnels électroplastres CFC

Berne, le 23 novembre 2020

FSTS – Modification du plan de formation : nouvelles pondération dans la PQ pratique

Mesdames et Messieurs,

Début 2020, la FSTS a procédé à l'examen quinquennal de la formation professionnelle initiale d'assistant(e) en traitement de surface AFP et d'électroplaste CFC prescrit par la loi.

Les réponses de la branche ont montré que les conditions cadres et les contenus de la formation professionnelle initiale satisfont toujours les besoins de tous les acteurs de la branche et correspondent à l'état de la technique dans la pratique des entreprises. Il n'y aura donc pas actuellement de révision totale ni de révision partielle, et les bases juridiques resteront en vigueur pendant au moins cinq années encore.

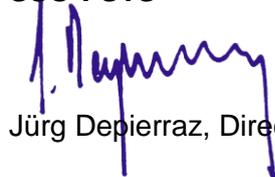
Toutefois, le plan de formation des électroplastres CFC connaîtra au 1er janvier 2021 une modification minimale : dans la procédure de qualification du travail pratique, la sous-position 1.1. « Travaux préparatoires » ne comptera désormais qu'une fois et la sous-position 1.4. « Traitement principal » comptera en revanche double. Avec cette modification, les partenaires SEFRI (Confédération), CSFP (cantons) et la FSTS (Ortra) répondent ainsi à une demande des chefs-experts et des experts aux examens.

Veuillez noter que ces nouvelles pondérations dans la procédure de qualification PQ des électroplastres CFC sont déjà applicables à la PQ de 2021.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous adressons tous nos meilleurs vœux en cette période difficile.

Meilleures salutations,

SSO-FSTS



Jürg Depierraz, Directeur